

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

RESSOURCES HUMAINES :

Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Poste : Coordinateur (trice) technique pour la mise en œuvre du programme life bees

Le PNRLG s'est engagé par délibération du 15 février 2021 dans un programme européen LIFE Nature dénommé LIFE Wild Bees. Le projet est né des préoccupations portées par la feuille de route régionale en faveur des politiques des PNR

Les 5 Parcs naturels régionaux (PNR) de Nouvelle-Aquitaine se sont associés autour du PNR Périgord Limousin, pilote du LIFE Wild Bees, L'OPIE et le centre de recherche Biogeco complètent le collectif d'acteurs autour des axes suivants :

- * L'amélioration des connaissances sur les espèces pollinisatrices.
- * La création d'un maillage dense d'habitats favorables
- * La structuration d'une filière " végétal local "
- * La transmission des bonnes pratiques vers les professionnels des territoires et des citoyens

La durée du programme est estimée à plus de 5 ans.

Conformément aux termes de la délibération précitée, le lancement du programme est conditionné par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions du PNRLG au sein du LIFE Wild bees, la réalisation des bilans et la valorisation des opérations, en lien avec les bénéficiaires du projet, les responsables scientifiques, les services du PNRLG impliqués.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **LA CREATION** d'un emploi non permanent de chargé de mission « LIFE Wild bees » à temps complet, aux conditions suivantes :

- contrat de projet visé à l'article 3 II de la loi 84-53 (cf. fiche de poste jointe)
- Poste contractuel de catégorie A
- Indice de rémunération dans la limite de l'échelon 6 du grade d'attaché (IB 611 IM 513)
- Durée : 5 ans

-D'AUTORISER le Président à signer les actes en découlant

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
DateA: 09/12/2021
QualitéA: PRESIDENT

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte